

Petite Enfance



La SRIAS Hauts de France réserve des places de crèches au bénéfice des agents de la fonction publique d'État et des Établissements Publics adhérents, sur l'ensemble de la région.

Pour toute candidature sur une place de crèche, il suffit de vous inscrire directement auprès de la crèche en remplissant la fiche de renseignements.

La SRIAS Hauts de France propose aussi de l'accueil temporaire et de l'accueil d'urgence dans ses crèches, Pensez-y !

Si vous cherchez un mode de garde pendant les congés scolaires, il se peut qu'il y ait des places disponibles pendant ces périodes au sein des crèches de la SRIAS HDF.

Retrouvez la liste des crèches ayant des berceaux réservés par la SRIAS HDF, la procédure ainsi que la fiche de renseignements sur notre site internet, rubrique petite enfance.

Logement



Vous cherchez un logement pérenne dans le parc social ?

En tant qu'employeur, l'État met à disposition des logements réservés au niveau interministériel, pour les agents dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation en matière de logement social.

De nombreuses administrations et établissements publics disposent d'un parc de logements conventionnels ou temporaires et / ou peuvent accorder des aides ponctuelles.

Les agents de l'État ont bien entendu également accès au parc de logements sociaux de droit commun.

Vous cherchez une solution de logement temporaire ou d'urgence ?

La SRIAS des Hauts de France engage plusieurs partenariats à l'échelle régionale pour proposer des solutions temporaires ou d'urgences aux agents de l'État affectés en région.

Ces solutions temporaires ou d'urgences s'adressent :

- aux agents nouvellement affectés (mobilité, première affectation,...);
- aux agents en situation d'urgence sociale (violences conjugales, difficultés financières, ...).

La SRIAS Hauts de France propose des dispositifs pour les accueils temporaires et / ou d'urgence.

Vous retrouverez l'ensemble de ces partenariats sur le site de la SRIAS des Hauts de France. Pour formuler une demande, rapprochez-vous directement de votre service d'action sociale ministériel.

Vacances

Journées découvertes



Chaque année des millions de personnes ne partent pas en vacances ! La SRIAS a pour but de permettre au plus grand nombre d'agents de la Fonction Publique d'État de partir en vacances ou en week-end grâce à des tarifs ou des aides intéressantes.

La SRIAS Hauts de France vous permet de bénéficier :

- De conditions tarifaires collectives sur les prix catalogues pouvant atteindre **- 28% sur des séjours**
- D'une participation financière de la SRIAS pour certaines destinations ou séjours ciblés par la commission vacances
- De participer à des **JOURNEES DECOUVERTES** pour visiter un site régional, une capitale européenne ou vivre un événement exceptionnel
- La SRIAS participe à la Bourse solidarité Vacances BSV (avec l'ANCV Agence Nationale des Chèques Vacances) et en lien avec les services sociaux.

Notre Site internet :

www.srias-hautsdefrance.fr